

05.09.2024 - 10:05 Uhr

L'initiative biodiversité menace la construction de logements et d'infrastructures

Zurich (ots) -

Il est aujourd'hui facile de concilier construction et biodiversité. Mais l'initiative biodiversité cimente la protection des sites construits et du paysage et l'étend inutilement. Elle compliquerait encore la construction de logements, y compris dans les centres-villes, et aggraverait la pénurie de logements. Les projets d'infrastructure seraient également menacés.

La préservation de la diversité des espèces et d'une biodiversité variée est importante pour les maîtres d'ouvrage et le secteur de la construction. De nombreuses constructions durables à l'aménagement des extérieurs naturel avec des plantes indigènes, des ruisseaux renaturés, des façades végétalisées ou des toitures végétalisées à haute valeur écologique en témoignent. Or, le titre de l'initiative est trompeur, car l'initiative biodiversité ne se limite pas seulement à la protection de la biodiversité. Elle préconise de renforcer et d'étendre encore la protection des sites construits et des monuments, ce qui empêcherait une urbanisation vers l'intérieur pourtant judicieuse.

Aujourd'hui déjà, l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) bloque de nombreux projets, y compris ceux impérativement requis sur le terrain. Le gouvernement de la ville de Zurich a récemment tiré la sonnette d'alarme: "La ville de Zurich risque un blocage des constructions en raison de la rigidité de la protection des sites construits." Selon la ville, 75% de son territoire urbanisé est couvert par des objectifs de protection ISOS.

L'ISOS a été à l'origine pensé comme un des nombreux éléments devant peser dans la balance d'un projet de construction. Or, l'initiative cimenterait l'ISOS et rendrait impossible une pesée des intérêts entre la protection des monuments historiques d'une part et la construction de logements, la protection de l'environnement et d'autres préoccupations sociales d'autre part. La protection des monuments domine, empêchant quasiment tout développement de la Suisse.

Si l'initiative était acceptée, l'essence des objets protégés devrait être préservée dans son intégralité. Par ailleurs, le "patrimoine bâti" devrait lui aussi être laissé en l'état, y compris les objets non protégés. Or, ce qui ferait partie du "patrimoine bâti", en dehors de l'ISOS, n'est pas clairement défini. Les atteintes "substantielles" à un objet protégé par la Confédération (ISOS) ne seraient plus autorisées qu'en présence d'"intérêts prédominants d'importance nationale". On peut également se demander comment un tel intérêt devrait être démontré.

Une protection trop rigide des sites construits bloque de nombreux projets de construction résidentiels et infrastructurels. La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) a par exemple réussi à mettre son veto à un pont cycliste dans la ville de Thoune. En se référant à la protection des sites construits, la Cité de l'énergie de Flawil a interdit à un propriétaire de construire une installation solaire sur sa maison. La liste est complétée par de nombreux projets de construction de logements qui se retrouvent bloqués. Un durcissement supplémentaire aurait de graves conséquences sur le développement durable de nos espaces d'habitation, de travail et de vie.

C'est pourquoi les associations signataires recommandent de voter NON à l'initiative biodiversité le 22 septembre 2024!

- AM Suisse
- Centre Patronal
- constructionromande
- Développement Suisse
- Infra Suisse
- International Facility Management Association (IFMA)
- Communauté d'Intérêts marché Suisse du Parquet
- Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)
- SVIT Suisse

Pour tout complément d'information:

Pascal Gysel, porte-parole SSE
Tél. 058 360 77 06, pascal.gysel@entrepreneur.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100922648> abgerufen werden.